

CLUB AMITIE NATURE
4 Boulevard ROBERT MAURICE
42100 SAINT ETIENNE
Tél. : 04 77 41 13 57
Site : www.amitie-nature-saint-etienne.fr
Mail : amitie.nature42@gmail.com

Permanence au siège le jeudi de 19 h à 20 h

ACTIVITE DU CLUB

Randonnées pédestres en plaine et moyenne montagne
Sorties en raquettes à neige
Base de loisirs à St-Paul en Cornillon
Gymnase de Beaubrun à disposition (le lundi de 20 h à 22 h)

LES RANDONNEES

Sont organisées les mercredis, dimanches et vendredis sur la journée, mais aussi plusieurs week-ends durant la saison. Leurs buts : faire découvrir les richesses de la nature dans une ambiance conviviale

LE PROGRAMME

Nos randonnées s'adressent à tous, débutants ou bons marcheurs.

Vous pouvez télécharger le programme de nos sorties en vous connectant sur le site, venir le retirer à notre siège aux heures d'ouverture, ou le demander à l'office de tourisme de Saint Etienne.

ORGANISATION DES SORTIES

Toutes les sorties sont animées par des adhérents bénévoles. Elles sont programmées plusieurs mois à l'avance. De ce fait, certaines randonnées peuvent se trouver modifiées, voire annulées. Les horaires de départ peuvent aussi varier.

Le point de rendez-vous des randonnées : Le dimanche rue Amboise Paré, le mercredi et vendredi rue Bossuet (A proximité du rondpoint de Solaure)

Retrouver toutes les informations sur notre programme

Pour les randonnées du dimanche : Interroger le répondeur au 04 77 41 13 57 le jeudi précédent la sortie à partir de 21 heures pour confirmation.

Pour les randonnées du mercredi et du vendredi, consulter notre site internet pour plus de précisions. Pour les week-ends et les sorties de plusieurs jours, il est impératif de s'inscrire et de donner un acompte directement auprès de l'organisateur les soirs de permanence au club et ce avant la date limite d'inscription figurant sur le programme. Les places étant souvent limitées, seuls les premiers inscrits pourront y participer. L'organisateur est en droit de refuser une inscription s'il juge que la randonnée est trop difficile pour l'adhérent qui souhaite y participer.

ADHESION AU CLUB AMITIE NATURE

Pour connaître notre club, une carte découverte à la journée vous sera délivrée au coût de 5 €. Ce montant sera restitué à la personne uniquement dans le cas où celle-ci prendra une licence annuelle ou saisonnière à notre club.

Une licence est obligatoire pour la participation aux activités du club, elle peut être : annuelle du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année, ou saisonnière avec une validité de 4 mois.

Les adhésions se font au siège du club aux heures de permanence

Pour adhérer à notre club, il est impératif de fournir :

- *Un certificat médical mentionnant que la personne est apte à pratiquer la randonnée pédestre.*
- *2 photos d'identité.*